

AEROSUISSE Bulletin I/2019



Chères lectrices, chers lecteurs,



2019 se confirme déjà comme une année pleine de défis pour l'aviation suisse. Le débat sur le climat gagne en importance en cette année électorale et en raison du manque de capacités en l'air et au sol, l'Europe devra probablement faire face à un autre « été de retards ». AEROSUISSE exercera son influence sur le plan politique au moyen de faits et de chiffres.



Ce bulletin vous offre un aperçu de la situation actuelle. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques.

Le conseiller national Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE

Éditorial

- [L'aéronautique et le climat: pas de démarches nationales isolées](#)
 - [Le PSIA Dübendorf fait écho à l'esprit d'AEROSUISSE](#)
 - [Contre les règlementations spéciales du bruit des avions formulées dans la Loi d'Expropriation](#)
 - [Cour suprême fédérale responsable des incidents impliquant les contrôleurs aériens](#)
 - [Relever l'âge des pilotes d'hélicoptères à 65 ans](#)
 - [Assemblée générale 3 mai 2019 – évènement économique 9 mai 2019](#)
 - [Newsletter act Agence Cleantech Suisse](#)
-

L'aéronautique et le climat : pas de démarches nationales isolées

Comment atteindre un bilan CO2 neutre ? Voici certes une des questions fondamentales concernant l'avenir de l'aviation. Grâce aux investissements en de nouvelles technologies et de nouveaux avions énergétiquement efficaces, les émissions de CO2 par vol ont été réduites d'environ 40% depuis les années 1990. AEROSUISSE s'engage pour une solution globale pour compenser les émissions de CO2 générées par l'aviation. Il n'est pas possible d'imposer le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE pour l'aviation au niveau international. Au lieu d'un ensemble disparate de mesures nationales et régionales basées sur le marché, AEROSUISSE exige l'appui politique de la Suisse pour l'instrument global CORSIA. Toute autre mesure affaiblirait la compétitivité des compagnies aériennes suisses, conduirait au trafic de détournement et menacerait les connexions directes si importantes pour l'économie nationale suisse.

[CORSIA](#)

[Papier de synthèse d'AEROSUISSE à la CEATE-CE](#)
(en allemand)

Une taxe sur les billets d'avion aurait pour effet que des vols avec des compagnies aériennes suisses – qui se déroulent de la plupart depuis la Suisse – présenteraient un désavantage concurrentiel en comparaison avec les vols effectués avec des compagnies étrangères. Ceci met en danger le hub de Zurich, car la taxe renchérirait les vols navette reliant les vols long courrier dont l'impact économique est important. Résultat : le hub de Zurich ne pourra plus remplir son rôle et concentrer le flux de trafic d'une manière judicieuse, économique et écologique. Une taxe sur les billets d'avion ne réduit pas les émissions de CO2. Au contraire, elle agit au détriment de la qualité des liaisons aériennes si importantes pour l'économie nationale suisse, active au niveau international. Des mesures régionales de réduction d'émissions de CO2 ne changent pas le climat, mais créent des avantages pour les compagnies aériennes étrangères.

Le PSIA Dübendorf fait écho à l'esprit d'AEROSUISSE

[PSIA-Dübendorf](#)

[Prise de position d'AEROSUISSE \(en allemand\)](#)

Le projet de fiche pour l'aérodrome civil de Dübendorf élaboré par l'OFAC correspond dans une large mesure aux conceptions d'AEROSUISSE. Dans sa prise de position elle rejette toutefois une limitation à 30 ans du permis d'exploitation. En outre, l'évaluation de la pollution sonore devrait avoir lieu sur la base d'une installation existante et non sur la base d'une nouvelle installation – l'aérodrome de Dübendorf étant en service depuis 1910. AEROSUISSE demande en outre des heures d'ouverture uniformes quotidiennes de 6.00 h à 22.00 h.

Contre les réglementations spéciales du bruit des avions formulées dans la Loi d'Expropriation

[Loi sur l'expropriation](#)

Dans le cadre de la révision partielle de la Loi d'Expropriation des réglementations spéciales concernant le bruit d'avions ont été exigées. AEROSUISSE rejette clairement ces réglementations. Les trois critères fondamentaux pour une indemnisation en cas d'expropriation sont la particularité, la gravité et la prévisibilité. Ils sont valables pour les transports routiers et ferroviaires – une solution spéciale pour l'aviation aurait pour conséquence une insécurité juridique et une bureaucratie lourde et inutile.

Cour suprême fédérale responsable des incidents impliquant les contrôleurs aériens

[Motion Candinas](#)

AEROSUISSE soutient la motion du conseiller national PDC Martin Candinas qui prévoit de modifier l'article 98, paragraphe 1, de la loi sur l'aviation, selon lequel les infractions commises par les contrôleurs aériens seraient de la compétence directe de la Cour suprême fédérale et non plus des tribunaux cantonaux. Ceci est aujourd'hui déjà le cas pour le personnel volant. À la demande du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté la motion le 28 septembre 2018. Le Conseil des États traitera la motion au cours de cette année.

Relever l'âge des pilotes d'hélicoptère à 65 ans

[rapport d'experts EASA](#)

L'AESA a chargé une instance externe d'élaborer un rapport d'experts concernant l'âge limite des pilotes de vols commerciaux. Le rapport scientifique a émis la recommandation d'augmenter l'âge limite des Single Pilot Operations à but commercial de 60 à 65 ans. Basé sur ce rapport, la Swiss Helicopter Association va demander une autre dérogation dès 2020 pour les pilotes âgés de plus de 60 ans. AEROSUISSE soutient pleinement cette démarche.

Assemblée générale fixée au 3 mai – événement économique fixé au 9 mai

L'assemblée générale d'AEROSUISSE aura lieu le vendredi, 3 mai, à 14.00h au Musée des transports à Lucerne. Il s'agira d'une des premières apparitions publiques du Conseiller fédéral Guy Parmelin en tant que chef du Département de l'économie. Les invitations ont déjà été envoyées – si ce n'est pas déjà fait, n'hésitez pas à vous inscrire.

[Aviation&Economie en Suisse Romande](#)

Veillez noter qu'un autre événement intéressant aura lieu le 9 mai à l'aérodrome de Payerne : « Aviation & économie en Suisse romande ». Cet événement est soutenu par AEROSUISSE et le président honoraire Pierre Moreillon fait partie du Comité d'organisation.

Newsletter act Agence Cleantech Suisse

[act Cleantech Suisse](#)

Vous trouverez en annexe le bulletin d'information d'act, Agence Cleantech Suisse, qui a été chargée par la Confédération de soutenir l'exécution de la législation sur le climat et l'énergie. act conseille et apporte un soutien compétant à toutes les organisations en vue de la mise en œuvre des instruments d'exécution cantonaux et fédéraux.

AEROSUISSE
Fédération faîtière
de l'aéronautique et
de l'aérospatiale
suisses
Kapellenstrasse 14
Case postale
3001 Berne

Veillez consulter notre site Internet pour tout complément d'information
www.aerosuisse.ch

Rédaction:
Hansjörg Bürgi

Tél
+41 58 796 98 90
Fax
+41 58 796 99 03

info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch